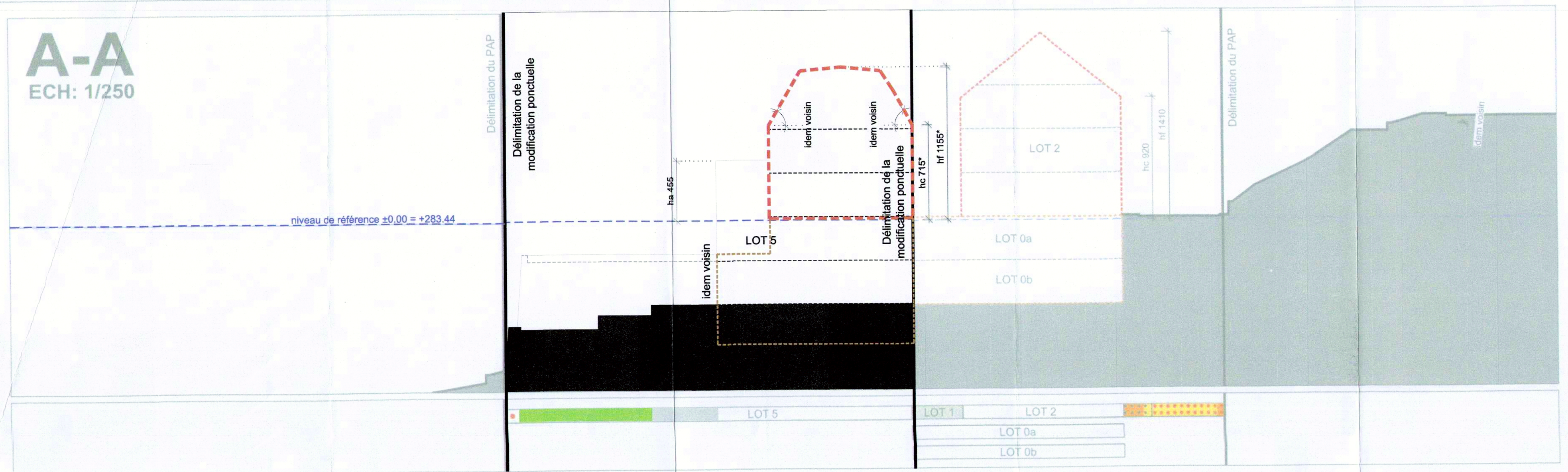

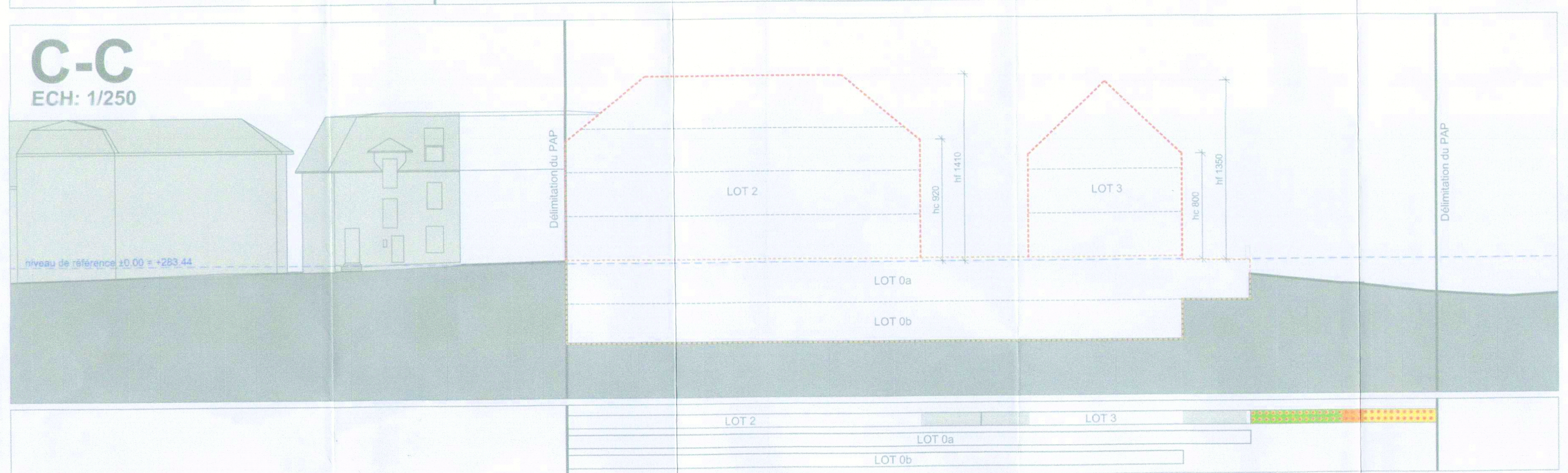

IMPLANTATION
ECH: 1/250

niveau de référence ±0.00 | +283.44

LOT 5		4.38a	
190 m²	230 m²	520 m²	895 m²
365 m²	oc	3-c	5-c
tp	ha 4.55 ha -1.75	2S	II+1C+3S
tm	hc 7.15* hf 11.55*		

* idem voisin

LOT 4		8.32a	
370 m²	400 m²	865 m²	960 m²
575 m²	oc	3-c	3-c
tp	ha 7.15*	I+1S	II+1S

* idem voisin

LOTS EN SOUS-SOL (VOIR SCHEMA CI-DESSOUS)

LOT 0a		9.88a	
/	/	/	/
/	/	/	/
/	/	1S	1S

LOT 0b		16.00a	
/	/	80 m²	100 m²
/	/	/	/
/	/	1S	1S

LOT 1		2.97a	
/	/	/	/
275 m²	/	/	/
/	/	/	/

LOT 2		3.71a	
280 m²	310 m²	760 m²	845 m²
363 m²	oc	3-c	8-c
tp	ha 9.20	III	III+1C
t2 / t4	hc 9.20 hf 14.10		

LOT 3		5.96a	
290 m²	325 m²	850 m²	940 m²
520 m²	oc	3-c	5-c
tp	ha 8.00	II+1S	II+1C+1S
t2 / t4	hc 8.00 hf 13.50		

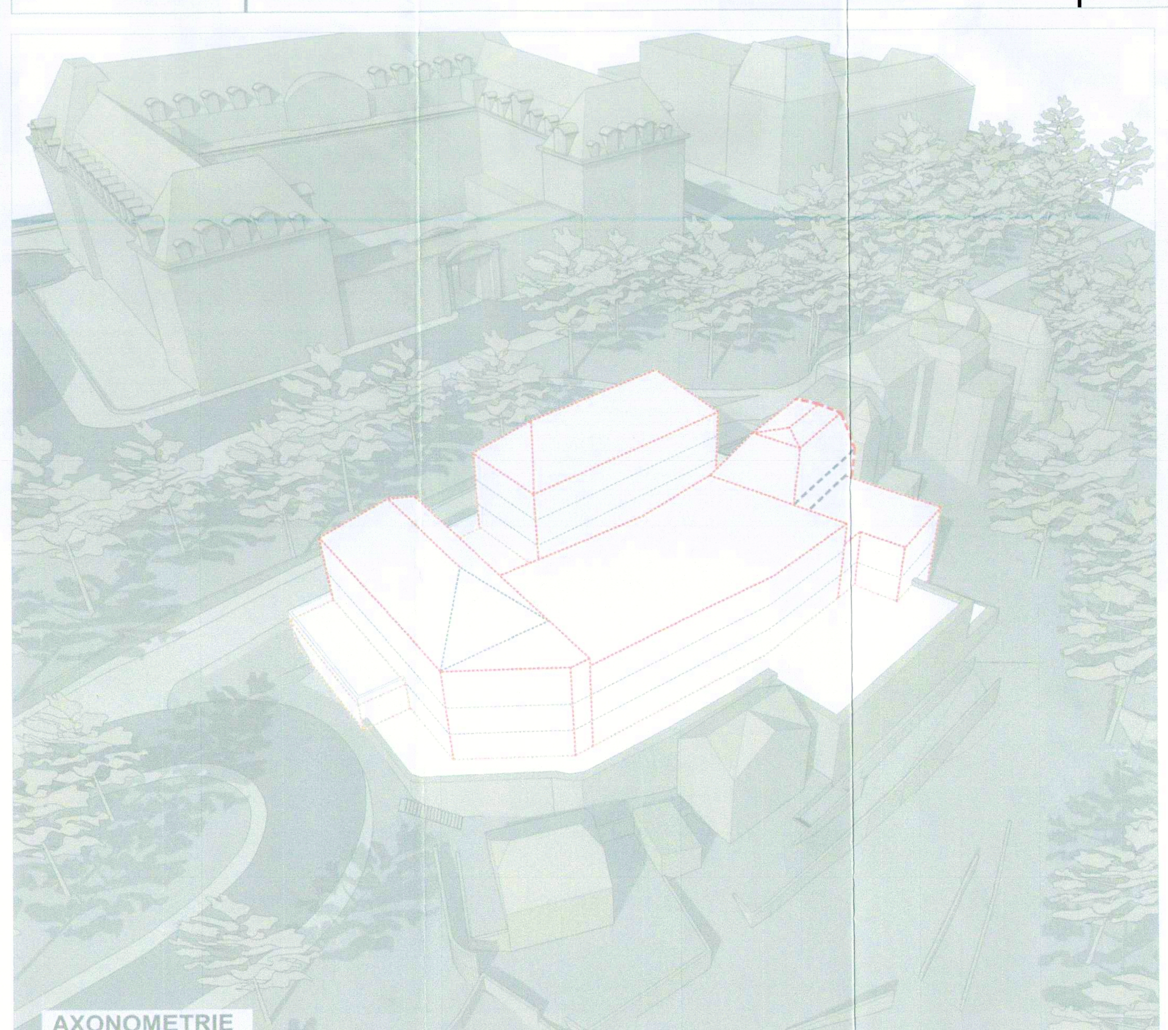

LOTS HORS SOL
ECH: 1/500

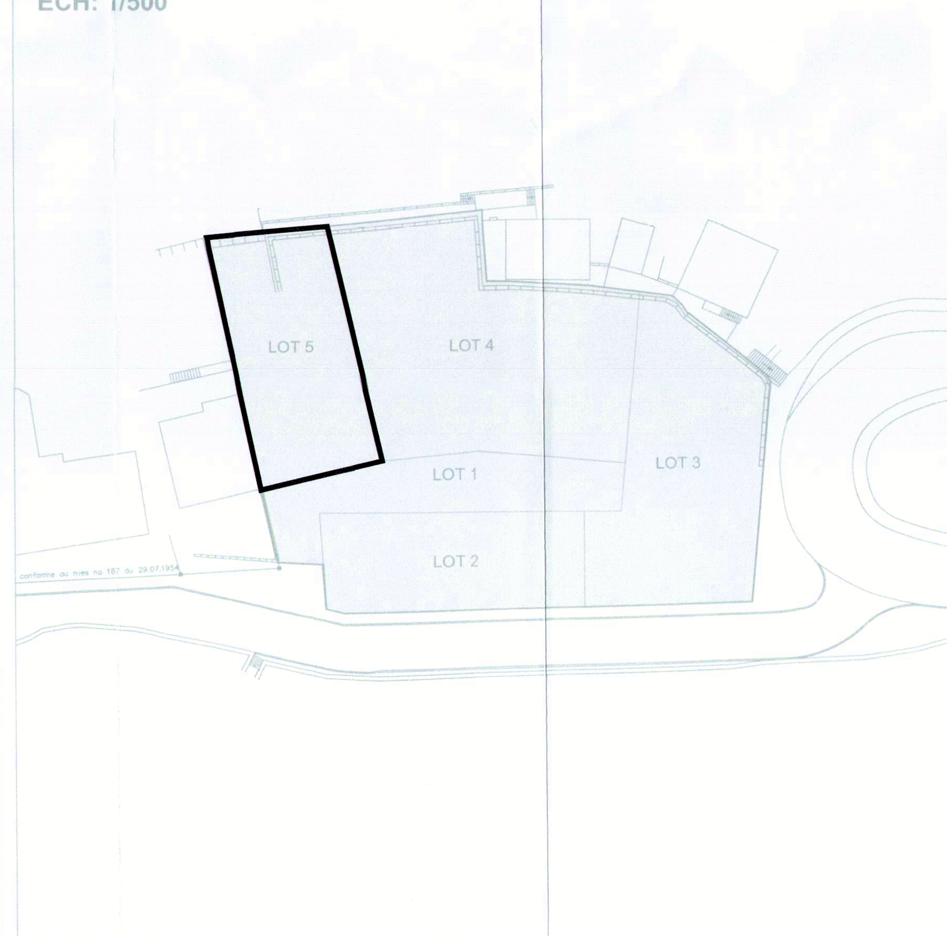

LOTS SOUS-SOL -1
ECH: 1/500

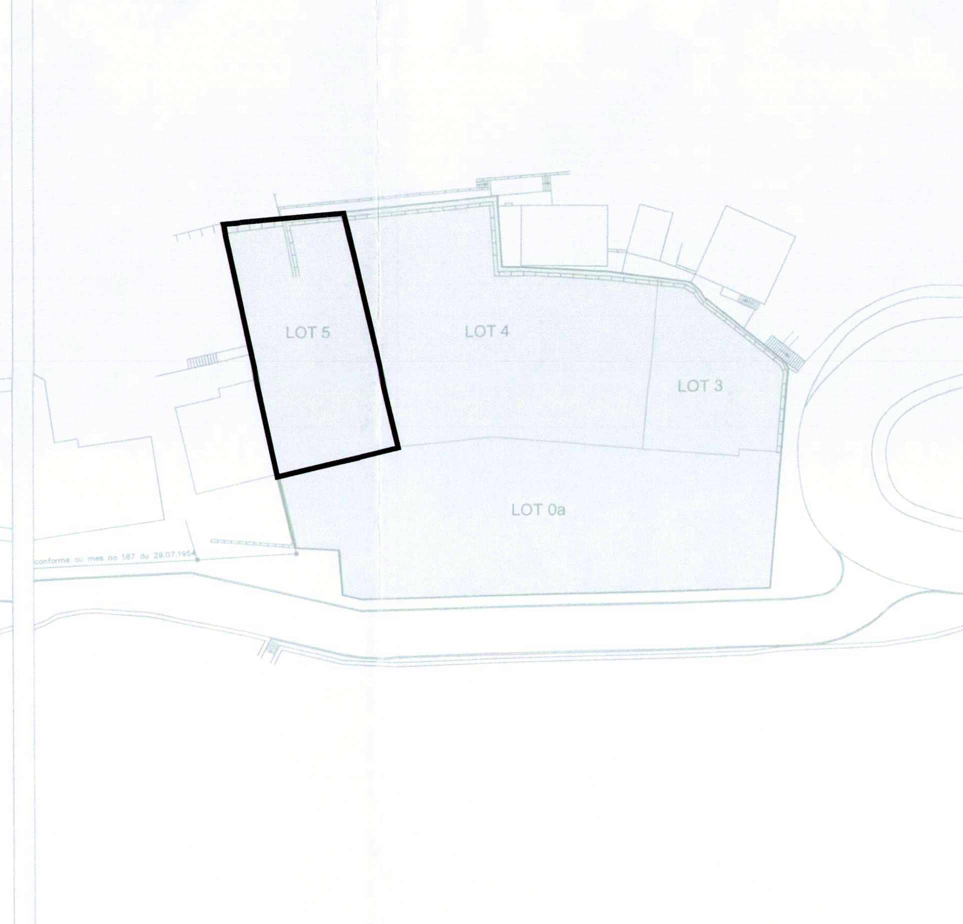

LOTS SOUS-SOL -2
ECH: 1/500

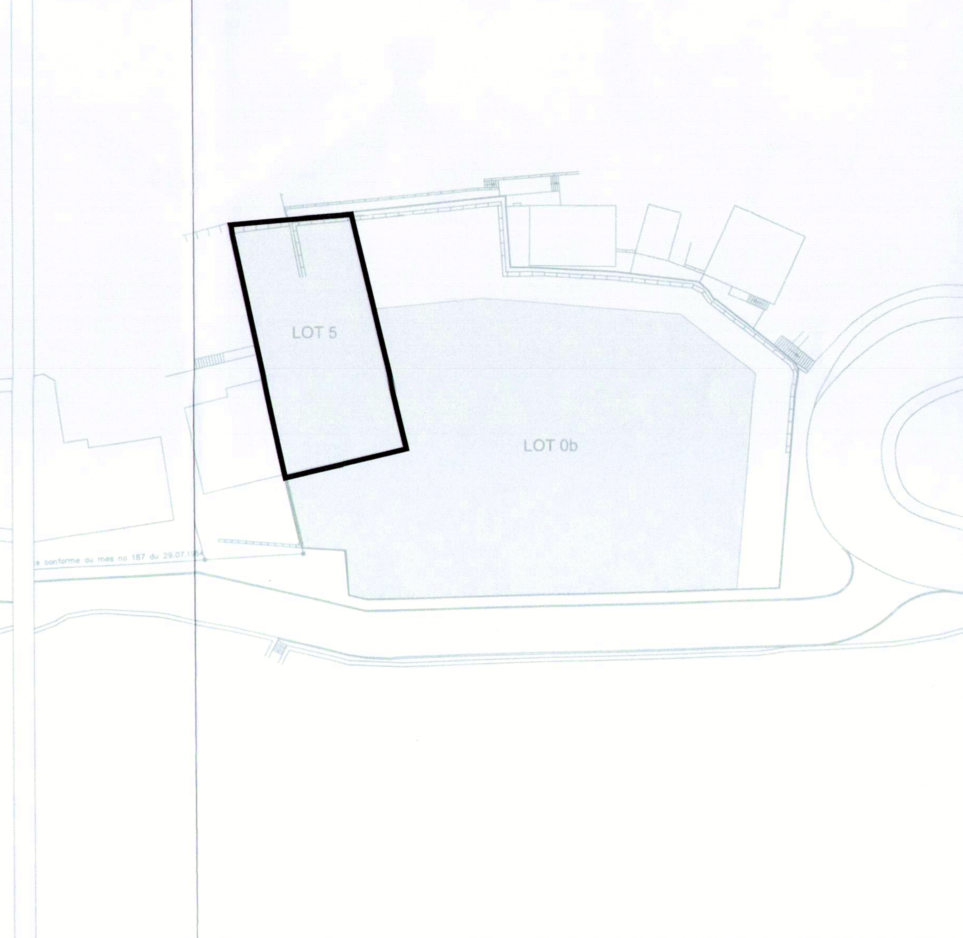

LEGENDE-TYPE

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT OU ÎLOT

LOT/ILÔT		a	
b-min	b-max	c-min	c-max
d-max	e	f-min	f-max
g	h-max	i-min	i-max

a. Surface du lot / de l'îlot (ares)
b. Surface d'emprise au sol (m2)
c. Surface constructible brute (m2)
d. Surface du scellement du sol (m2)
e. Type, disposition et nombre des constructions
f. Type et nombre de logements
g. Type de toiture
h. Hauteur des constructions (m)
i. Nombre de niveaux

DELIMITATION DU PAP ET DES ZONES DU PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

COURBES DE NIVEAU
- terrain existant
- terrain remodelé

NOMBRE DE NIVEAUX:
- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS:
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

TYPES, DISPOSITIONS ET NOMBRE DES CONSTRUCTIONS:
- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

TYPES ET NOMBRES DE LOGEMENTS
- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

FORMES DE TOITURES:
- tp toiture plate
- tx(y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

GABARIT DES IMMEUBLES (PLAN / COUPES)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

DELIMITATION DES LOTS / ÎLOTS:
- lot projeté
- îlot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

DEGRE DE MIXITE DES FONCTIONS:
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

ESPACES EXTÉRIEURS PRIVÉS ET PUBLICS
- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

PLANTATIONS ET MURETS
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

SERVITUDES
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE
- alignement obligatoire à l'intérieur du lot
- limites de surfaces constructibles à l'intérieur du lot
- terrains déjà cédés au domaine public communal
- cour intérieure privée
- tm toiture mansardée
- accès parking souterrain
- xxx.xx niveau existant
- xxx.xx niveau projeté

Référence: 17690/26C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 19.01.2017
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

appartient à la délibération du conseil communal du 17 octobre 2016 référence n° 82A/2015/5

Indice	Modification	Date
n		
m		
l		
k		
j		
i		
h		
g		
f		
e		
d		
c	LOT 5: modification des alignements obligatoires	11.10.16
b	maj axonométrie / modification surface d'emprise au sol maximale du LOT 4	09.09.16
a	maj axonométrie / indication servitude de passage / correction cotation	14.03.16

DOCUMENT: PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
COLLAB: JDC
PROJET: ENSEMBLE D'HABITATIONS RUE DE PRAGUE - RUE MATHIAS HARDT LUXEMBOURG
MAITRE DE L'OUVRAGE: ASSOCIATION MOMENTANEE GIO-KUHN 3, RUE JEAN PIRET L-2350 LUXEMBOURG
STADE: P.A.P.
ECHELLE: 1:250 / 1:500
UP/10848
ARLETTE SCHNEIDERS ARCHITECTES
DATE: 11.02.2016
NUMERO: 139 2 001 c
3, rue Jean Bertholet L-1233 Luxembourg Tel +352 42 26 40-1 Fax +352 42 26 40-20 architectes@arlette-schneiders.lu www.arlette-schneiders.lu

LEGENDE-TYPE

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT OU ÎLOT

LOT/ILÔT		a	
b-min	b-max	c-min	c-max
d-max	e	f-min	f-max
g	h-max	i-min	i-max

a. Surface du lot / de l'îlot (ares)
b. Surface d'emprise au sol (m2)
c. Surface constructible brute (m2)
d. Surface du scellement du sol (m2)
e. Type, disposition et nombre des constructions
f. Type et nombre de logements
g. Type de toiture
h. Hauteur des constructions (m)
i. Nombre de niveaux

DELIMITATION DU PAP ET DES ZONES DU PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

COURBES DE NIVEAU
- terrain existant
- terrain remodelé

NOMBRE DE NIVEAUX:
- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS:
- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

TYPES, DISPOSITIONS ET NOMBRE DES CONSTRUCTIONS:
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

TYPES ET NOMBRES DE LOGEMENTS
- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

FORMES DE TOITURE:
- tp toiture plate
- tx(y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

GABARIT DES IMMEUBLES (PLAN / COUPES)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

DELIMITATION DES LOTS / ÎLOTS:
- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

DEGRE DE MIXITE DES FONCTIONS:
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

ESPACES EXTÉRIEURS PRIVÉS ET PUBLICS
- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

PLANTATIONS ET MURETS
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

SERVITUDES
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE
- tm toiture mansardée
- xxx.xx niveau existant
- xxx.xx niveau projeté
- oc constructions en ordre contigu
- ** Dans cette partie (arrière gauche), il n'y a en réalité que deux sous-sols. Le 1er sous-sol n'existe pas. Il n'y a que les 2ème et 3ème sous-sols.

Référence: 17690/PA1/26C
Le présent document appartient à ma décision du: 04/02/2022
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

VILLE DE LUXEMBOURG ADMINISTRATION COMMUNALE
appartient à la délibération du conseil communal du 11 juillet 2022 référence n° 82A/2015/5

Indice	Modification	Date
n		
m		
l		
k		
j		
i		
h		
g		
f		
e		
d		
c		
b		
a	mise à jour selon remarques VdL	13.04.2022

DOCUMENT: MODIFICATION PONCTUELLE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER RUE DE PRAGUE - RUE M. HARDT
COLLAB: JDC
PROJET: ENSEMBLE D'HABITATIONS RUE DE PRAGUE - RUE MATHIAS HARDT LUXEMBOURG
MAITRE DE L'OUVRAGE: ASSOCIATION MOMENTANEE GIO-KUHN 3, RUE JEAN PIRET L-2350 LUXEMBOURG
STADE: P.A.P.
ECHELLE: 1:250 / 1:500
UP/10848
ARLETTE SCHNEIDERS ARCHITECTES
DATE: 04.11.2021
NUMERO: 139 2 100
70, route d'Esch L-1470 Luxembourg Tel +352 42 26 40-1 Fax +352 42 26 40-20 architectes@arlette-schneiders.lu www.arlette-schneiders.lu
[redacted]